

Guide de l'embellissement

des villes et villages des Pyrénées-Atlantiques

Sommaire

Le mot des Présidents	2
Un guide, une démarche	3
Les questions à se poser	4
Les différents espaces de la ville ou du village	5
Les entrées	6
Les panneaux publicitaires et les enseignes	7
La rue	8
Les réseaux et la collecte des déchets	9
La place	10
Le mobilier urbain	11
Les abords des bâtiments et monuments publics	12
L'éclairage et la mise en lumière	13
La promenade, le parc et le jardin publics	14
La gestion des arbres de la commune	15
Les murs et les façades	16
Les enduits et couleurs de façade	17
Le cimetière	18
Les aires de stationnement	19
Le fleurissement : la touche de couleur finale	20
Les formations continues	21
Les étapes / Les partenaires	22
La démarche générale	23

Le mot des Présidents

Madame, Monsieur le Maire,

Vous êtes dépositaire de l'image de notre département. En effet, chaque ville, chaque village prend sa part dans l'attrait qu'exercent le Béarn et le Pays basque auprès de nos visiteurs, et dans la fierté que ressentent ceux qui vivent dans ce département des Pyrénées-Atlantiques.

En prolongement de l'effort du Conseil général à vos côtés, et pour vous aider à réussir l'embellissement de votre commune, nous avons réalisé ce Guide technique que nous avons le plaisir de vous adresser.

Il traite du fleurissement bien sûr, mais il va bien au-delà...

Parce que les fleurs donnent leur plein éclat lorsque leur environnement les souligne, parce que les arbres structurent un espace autant que les façades urbaines, parce que les massifs et les haies agencent places et rues et se combinent aux revêtements de sol et au mobilier urbain, il faut comprendre que c'est le soin apporté à la composition de plusieurs éléments – dont le végétal fait partie – qui détermine la qualité de l'ensemble du paysage et du cadre de vie de notre commune.

Le C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques et le Comité départemental du tourisme Béarn-Pays basque vous proposent, avec ce guide technique, une démarche globale assortie de 100 pistes pour réussir l'embellissement de votre commune et la rendre attrayante pour tous.

Vivre ensemble... et faire notre pays encore plus beau!

***Elgarrekin bizi...
eta gure herria ederrago egin***

***Viver amassas...
e har lo noste país mei berò enquèra***



Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil général
des Pyrénées-Atlantiques



Jean-Louis CASET
Président du Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
des Pyrénées-Atlantiques



Jean LASSALLE
Président du Comité
départemental du tourisme
Béarn-Pays basque

Un guide, une démarche

Ce guide a pour objectif l'embellissement des villes et villages.

Il propose une méthode pour permettre l'embellissement rationnel des espaces publics d'un bourg, quelle que soit sa taille, en donnant au végétal sa place d'élément essentiel dans l'aménagement de l'espace.

Il conseille les élus :

- quels sont les **espaces** à prendre en considération ?
- quels sont les **problèmes** le plus souvent rencontrés ?
- quelle est la **démarche** à adopter pour les résoudre ?
- comment **répondre** aux attentes des habitants ?
- qu'est-ce qu'un **programme** ?
- quels sont les **partenaires** privilégiés ?
- comment choisir les **professionnels** ?

Il s'adresse aux habitants :

- comment **harmoniser** les limites de propriété ?
- comment **mettre en valeur** les façades, les pieds de mur ?
- comment **participer** activement à l'embellissement de la commune ?

Le Guide pour l'Embellissement des Villes et Villages permet d'identifier les espaces clefs constitutifs de l'espace public d'une ville ou d'un village : l'entrée de bourg, la place, la rue... et de développer en parallèle un thème transversal tel que l'éclairage, le mobilier urbain, les réseaux, la gestion des arbres...

Il récapitule la démarche générale d'embellissement en faisant apparaître à chaque étape les partenaires correspondants, avec leurs coordonnées.

Ce document est téléchargeable sur les sites www.tourisme64.com et www.caue64.fr



Les questions à se poser

En entrant dans une ville, dans un village, le visiteur perçoit une succession de lieux qui vont donner son visage à la commune.

L'image de l'entrée, de la rue, puis de la place, du parc, et jusqu'à celle du cimetière, ainsi que la manière dont sont traités les monuments, les bâtiments publics et les façades, composent un paysage local plus ou moins cohérent, plus ou moins attrayant.

Lorsque des dysfonctionnements sont repérés - problèmes de stationnement, de circulation, de réseaux... - il faut éviter de recourir à des solutions techniques ciblées, et prendre le temps de faire le point sur les atouts de ce paysage.

Comment ?

Il importe avant toute chose de porter un regard neuf sur les espaces concernés et de se poser quelques questions...



Garlin - photo P.C. Guiollard

• Comment le lieu apparaît-il ?

- Est-il peu, bien ou mal **délimité** ?
- Où est l'**entrée**, la **sortie** ?
- Est-il **centré** sur quelque chose ou **linéaire** ?
- Est-il **vaste, découvert**, ou bien **petit, intime, refermé** ?
- Est-il **minéralisé** ou marqué par le **végétal** ?
- Possède-t-il un **élément original** appartenant à l'histoire ou au patrimoine de la commune ?
- Peut-on y admirer une **belle perspective**, urbaine ou naturelle, possède-t-il un **point de vue** ?
- Les **couleurs d'ensemble** (toiture, façades, sol, plantations, mobilier...) s'harmonisent-elles ?
- A quoi ressemble-t-il **la nuit** ?

• Comment le lieu est-il ressenti ?

- Reconnaît-on immédiatement la **destination** du lieu ?
- A-on envie de **s'y arrêter** ?
- Le piéton s'y sent-il en **sécurité** ?
- Quelle est son **ambiance**, accueillante, gaie, tranquille, reposante, triste, monotone ?
- Y remarque-t-on quelque chose de **particulier** ?
- **Y marcher** est-il aisé, confortable, ou bien difficile, déplaisant ?
- Le **vandalisme**, les vols de plantations sont-ils fréquents ?
- Donne-t-il envie de **s'y rendre à la nuit tombée** ?

• Comment le lieu fonctionne-t-il ?

- Quels sont les **usages du lieu**, passés, présents, à venir ?
- Se **superposent-ils** ou se **juxtaposent-ils** ?
- Où passent les **piétons**, les **personnes handicapées** ?
- Où circulent les **voitures** ?
- Où **stationnent-elles** ? Où **s'arrêtent-elles** (arrêt-minute) ?
- Quel sont les **besoins en stationnement** permanent et occasionnel ?
- Où circulent les **transports en commun** ?

Et bien d'autres questions...

En vous les posant, ce sont les bases d'un véritable **programme** qui vont se définir au fur et à mesure que les besoins, les contraintes et les souhaits vont apparaître. Un **périmètre d'intervention** du projet va également se définir grâce à ce questionnement. L'ensemble composera le **cahier des charges** ou le programme qui permettra de concevoir un projet pertinent et cohérent, qui sera en mesure de **répondre aux attentes de la commune**.



Urrugne - photo P.C. Guiollard

Les différents espaces de la ville ou du village



Les entrées

Arcadis - photo P.C. Guéroland



La place

St-Etienne-de-Buglary - photo C.A.U.E. 64



Les murs et les façades

Sauveterre de Béarn - photo C.A.U.E. 64



La promenade, le parc et le jardin publics

Cléron - photo P.C. Guéroland



Le cimetière

Mourenx - photo C.A.U.E. 64



Les abords de bâtiments et monuments publics

Serres-Castet - photo P.C. Guéroland



La rue

Passéon - photo C.A.U.E. 64

Les entrées

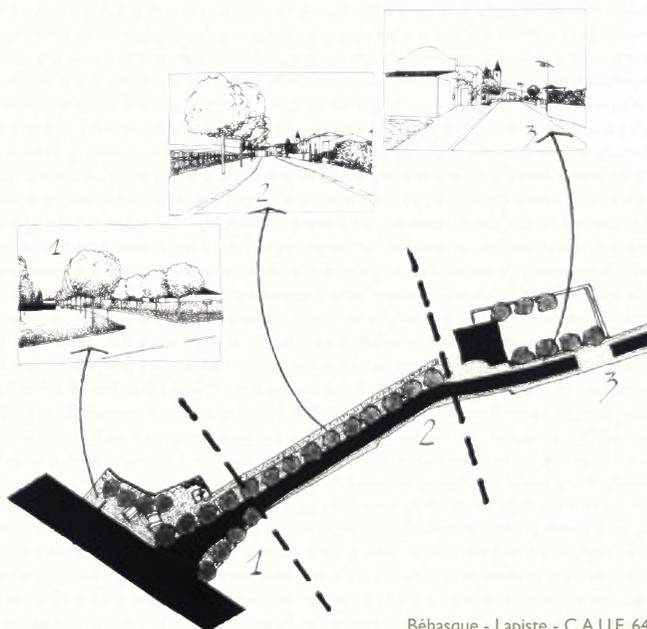
Une entrée d'agglomération n'est jamais neutre. C'est un lieu de passage qui donne une image de la commune toute entière. Par sa configuration, simple ou élaborée, par l'ampleur de son traitement, ponctuel ou partant très en amont de l'agglomération, l'entrée de la ville ou du bourg permet :

- d'annoncer l'agglomération
 - on arrive dans un lieu différent,
- de l'identifier
 - dans quoi arrive-t-on ? Est-ce une ville, un village, récent, ancien, rural, balnéaire, thermal, historique ?...
- d'inviter à y entrer, d'accueillir
 - que peut-on y découvrir ?
- de sécuriser la circulation à l'intérieur de l'agglomération
 - arrivants et résidents s'y déplacent-ils aisément et en toute tranquillité ?

Les problèmes rencontrés :

- **La confusion et le manque de lisibilité de l'entrée** (zones d'activité mal intégrées, abondance des panneaux publicitaires...).
- **La surenchère d'éléments décoratifs** déconnectés du contexte.
- **L'insécurité par excès de vitesse**, cause d'accidents.

Quelques pistes :



Béhasque - Lapiste - C.A.U.E. 64

- **Créer une entrée graduelle** en établissant une succession d'ambiances par séquences, allant de la simplicité en rase campagne (avec les seuls bas-côtés enherbés) au plus élaboré dans l'agglomération, avec des matériaux et des compositions plus riches.

• Réguler la vitesse des véhicules

en évitant les solutions trop routières comme les « gendarmes couchés ». L'apport du végétal (arbres d'alignement, haies taillées, massifs de vivaces...) est ici précieux pour induire des contraintes croissantes depuis l'amont de l'entrée jusqu'aux points névralgiques devant les équipements publics (école, mairie, commerces...).

• Passer des contrats avec les publicistes

pour alléger le paysage des panneaux publicitaires.

• Favoriser la micro-signalisation routière

quand le contexte le permet.

L'entrée ne se réduit pas à un point sur une ligne qui traverse une agglomération. Si un effet de porte peut être matérialisé à un moment, il doit s'accompagner d'un traitement amont pour annoncer progressivement les changements de statut de la voie et préparer l'automobiliste à ralentir et découvrir l'agglomération. De même, le traitement de la voie doit se poursuivre en aval vers l'intérieur du bourg en multipliant les contraintes et en introduisant peu à peu des éléments identitaires du lieu.

Autour du giratoire...

La plupart des carrefours giratoires sont composés - parfois de façon très élaborée - en oubliant totalement la périphérie au profit du disque central. Ce sont pourtant les abords immédiats du giratoire qui l'inscrivent dans le paysage.



Moireux - photo P.C. Guillard

Tout comme une route est embellie par des plantations latérales, les giratoires le sont par un traitement du bord extérieur de leur voirie tournante.

Les panneaux publicitaires et les enseignes



Guéthary - photo C.A.U.E. 64



Mourenx - photo P.C. Guiollard

La loi du 29 décembre 1979 sur la publicité fait une distinction entre la publicité, les enseignes et les pré-enseignes :

- La publicité désigne les panneaux et panoneaux vantant les qualités d'un produit commercial.
- Les enseignes sont des dispositifs d'annonce ou d'information, qui concernent des activités ou des services.
- Les pré-enseignes signalent de façon avancée des activités, des services ou des monuments.



Pau - photo C.A.U.E. 64

La loi fait également une distinction en fonction de la taille des agglomérations, selon qu'elle fait moins de 2 000 habitants, entre 2 000 et 10 000 habitants ou plus de 10 000 habitants. Selon les cas, les modalités d'installation de panneaux et d'enseignes varient.

Les infractions à la loi sont très nombreuses :

elles peuvent défigurer une entrée d'agglomération, et donner par-là même une image peu avenante de la commune.

On peut appliquer la loi et lancer le cas échéant une procédure administrative et juridique contre les infractions.

On peut aussi réguler la publicité par la mise en place d'un règlement spécifique :

le règlement de publicité. La démarche générale conseillée se décline comme suit :

- Créer un groupe de travail (comité de pilotage) qui associera élus et commerçants de manière à engager dès l'amont la concertation avec les commerçants.
- Constituer une équipe de projet composée de professionnels tels que urbaniste, paysagiste, économiste...qui va réaliser le travail des étapes suivantes.
- Diagnostiquer le paysage de la commune, de manière à évaluer le degré de sensibilité des espaces qui la composent et protéger les plus fragiles, comme le veut la loi : les sites, les espaces boisés classés, les zones naturelles, les parcs, etc.
- Définir des objectifs qualitatifs grâce à des simulations (croquis, montages photographiques...) à valider par le comité de pilotage. Il s'agit de savoir quelle image on veut donner à la commune et pour quelles raisons.
- Etablir le projet de règlement spécial de publicité.



Anglet - photo P.C. Guiollard

Une synthèse de la loi sur la publicité, établie par la DIREN, est disponible en ligne sur www.tourisme64.com et www.caue64.fr

La rue

On ne traite pas indifféremment une traversée de bourg, une avenue, une rue ou une venelle. Il est essentiel de réfléchir dès l'amont à l'atmosphère que va générer l'aménagement, atmosphère qui devra se retrouver dans l'ensemble du bourg ou dans le quartier, selon l'échelle de l'agglomération. Pour cela, il est essentiel de choisir un parti d'aménagement et une gamme de matériaux cohérents sur l'ensemble des voies et de les décliner harmonieusement en fonction de la hiérarchie des rues.

Ces espaces linéaires soumis à de fortes contraintes exigent :

- d'assurer la fluidité du trafic : piétons, deux-roues, voitures, transports en commun,
- de garantir la sécurité des usagers et la circulation aisée des personnes handicapées,
- d'intégrer le stationnement et les accès privés,
- de faciliter le commerce : accès, signalétique, espace de chalandise...
- de mettre en valeur l'architecture,
- de gérer les réseaux, évacuer les eaux pluviales...

Les problèmes rencontrés :

- **La prééminence de la voiture sur le piéton :** matériaux et mobilier routiers, chaussée surdimensionnée, stationnement envahissant.
- **La multiplication des matériaux** sans souci d'homogénéité.
- **La taille drastique des arbres d'alignement** gommant tout effet plastique du houppier.
- **La multiplication des espèces arborées** dans les alignements qui perdent toute force.
- **L'accumulation de mobilier urbain** qui grève l'espace piéton.
- **L'impact visuel des conteneurs de déchets** et des lignes aériennes.

Quelques pistes :

- **Libérer l'espace :**
 - Procéder à l'effacement des réseaux aériens (enfouissement ou passage en façade).
 - Favoriser les éclairages en applique sur façade ou sur fil tendu plutôt que les mâts.
 - Privilégier les plaques et panneaux accolés sur façades à ceux fixés sur mâts.
 - Regrouper et combiner les éléments de mobilier, intégrer leurs fonctions à d'autres aménagements, éviter les successions d'éléments isolés (jardinières, plots...).
- **Harmoniser les matériaux :**
 - Définir pendant la phase projet une gamme restreinte de matériaux de référence, qui comprenne aussi bien les matériaux de remplissage que ceux délimitant les surfaces.
 - Préférer les matériaux locaux qui s'harmonisent avec l'architecture.
 - Éviter les revêtements de sol bitumineux (sauf sur la voirie).

- Ne pas oublier les nouvelles techniques (liants végétaux par exemple), qui peuvent s'avérer plus performantes que les revêtements classiques.

- **Diminuer l'impact de la voirie :**
 - Réduire la largeur de la chaussée au minimum.
 - Favoriser le trottoir filant lorsque c'est possible.
 - Intégrer visuellement le stationnement dans l'espace piétonnier, en différenciant le revêtement de sol de la voirie.
- **Structurer la voie par des alignements d'arbres :**
 - Respecter les distances de plantation vis-à-vis des façades, et entre chaque arbre, en fonction de la taille adulte de l'arbre.
 - Libérer le pied des arbres.
 - Eloigner les plantations des réseaux (établir au préalable le plan des réseaux souterrains).
 - Pratiquer la taille raisonnée, qui respecte l'arbre et le cadre de vie.

Au fil du trottoir filant

Les voies de taille modeste et à faible circulation, en ville comme dans les villages, peuvent tirer parti d'une suppression des bordures de trottoir. Ce dernier devient un espace de circulation piétonne séparé



Salies-de-Béarn - photo C.A.U.E. 64

de la chaussée par un simple caniveau ou une bordure plate : c'est le « trottoir filant ». Ce principe permet les stationnements occasionnels, la gestion des accès privés, une circulation aisée des piétons et des personnes handicapées. Il favorise la réduction de la chaussée tout en conservant la possibilité aux véhicules de « mordre » occasionnellement sur les bordures, lorsque deux véhicules se croisent, par exemple. Simple, pratique, esthétique et facile à mettre en œuvre.

Les réseaux et la collecte des déchets

L'ensemble des réseaux comprend :

le gaz, l'électricité, les télécommunications, l'eau, l'assainissement, l'éclairage public, la fibre optique et la sonorisation commerciale.

Si l'assainissement, l'eau et le gaz sont traités en infrastructure, les autres réseaux peuvent être aériens et parasiter l'espace. Il est judicieux de les regrouper si possible avec les réseaux souterrains, en les passant dans des gaines - ou tout au moins en prévoyant ces gaines -, ou bien de les effacer en les appliquant sur les façades.

La question des réseaux se pose chronologiquement en premier :

pour gagner en temps, en efficacité et en coût, il faut respecter un ordre qui évite les mauvaises surprises : par exemple, devoir déplacer des mâts d'éclairage car ceux-ci ont été implantés avant que le trottoir ne soit disposé, et maintenant ils gênent le passage... Ou bien, casser un revêtement de sol neuf pour enfouir des réseaux parce qu'on n'y avait pas pensé auparavant... Pour être tranquille, il faut résoudre les contraintes souterraines avant les aménagements de surface tels que les revêtements de sol, les supports d'éclairage, le mobilier, les plantations... Pour cela, il faut établir un programme d'aménagement de l'espace à améliorer, puis concevoir un projet d'aménagement global qui servira de référence.

La complexité des réseaux exige un projet coordonné et une démarche rigoureuse :



Siros et Navarrenx - photo P.C. Guiollard

la multiplicité des réseaux et de leurs gestionnaires nécessite la mise en place impérative d'une coordination entre les différents acteurs, et ceci assez longtemps à l'avance pour programmer les aménagements avec logique et cohérence. Il faut prévoir trois ans environ pour rechercher les financements, établir le programme, définir le projet de l'ensemble des aménagements et planifier les tranches de travaux.

La collecte des déchets entraîne un impact en terme d'image :

l'installation de conteneurs de tri sélectif, en plus des classiques conteneurs à ordures ménagères, multiplie l'effet de parasitage qui nuit à l'agrément des espaces publics. Il n'existe pas de solution unique, mais plusieurs pistes qui, combinées, réduisent l'impact inesthétique des conteneurs :



Guéthary - photo C.A.U.E. 64



Hélette - photo C.A.U.E. 64

- créer autant que possible à l'extérieur des secteurs agglomérés des centres d'apport volontaires,
- intégrer, masquer les conteneurs par des structures en bois, végétales (haies) ou maçonnées, en les combinant si possible avec des constructions existantes.



Espelette - photo C.A.U.E. 64



Morlaàs - photo C.A.U.E. 64

La place

C'est un espace découvert, public et convivial, souvent polyvalent, disponible, généralement entouré de constructions. Il constitue fréquemment le cœur du village, de la ville ou du quartier, où l'habitant se sent à l'aise et retrouve son statut de piéton en toute sécurité. De même, le visiteur peut y apprécier un ensemble architectural ou une perspective, représentatifs de la commune qu'il découvre.

C'est un lieu de vie, d'animation, d'activités - commerciales, festives, culturelles ou sportives -, de rencontre, de promenade, de jeux, de commémorations...

En Pyrénées-Atlantiques, les places recouvrent de nombreux usages : la foire (aux bestiaux, à la brocante...), le marché, le fronton, les jeux de boules, de quilles, la fête (de la ville, du village, paroissiale, de la vallée)...

Les qualités attendues de la place sont :

- l'espace et la convivialité,
- la sécurité et l'accessibilité,
- la détente, l'agrément et le confort.

Les problèmes rencontrés :

- **L'envahissement de l'espace**
par le stationnement des véhicules.
- **Une délimitation confuse de la place**
donnant une image d'inachevé.
- **La prédominance de la voiture**
sur le piéton.
- **L'inadaptation du mobilier.**
- **Des arbres supprimés**
ou drastiquement taillés.
- **Un revêtement de sol informel**
qui « mange » le pied des arbres.

Généralement, l'aspect routier prédomine au détriment de l'aspect convivial et piétonnier, faisant perdre ses caractères initiaux à la place. L'accessibilité piétonne s'en trouve diminuée, et l'insécurité augmentée.

Des pistes :

- **Bannir autant que possible le vocabulaire « routier » :**
« absorber » les voiries traversantes ou limitrophes dans la surface de la place pour amener les véhicules à ralentir en leur donnant à sentir que l'on entre dans un nouvel espace où le véhicule n'est plus prédominant. Supprimer les revêtements bitumineux sur les voies carrossables, les « haricots » et autres îlots directionnels, les bordures de trottoir, les candélabres surdimensionnés...
- **Délimiter lisiblement l'espace de la place :**
sur le plan vertical, soigner la continuité urbaine des façades entourant la place en évitant les « dents creuses » dans le bâti et en harmonisant les coloris (enduits, menuiseries...) ; sur le plan horizontal, soigner les limites au sol et les surfaces de transition (bordures, écoulement des eaux, revêtement de sol minéral ou végétal...).



Garlin - photo P.C. Guiollard

• Restituer l'espace aux piétons :

favoriser autant que possible l'usage piétonnier exclusif. Quand cela n'est pas possible, donner quand même une image piétonnière au revêtement de sol. Insister sur la sécurité des piétons en combinant plusieurs aménagements de manière à éviter une solution purement fonctionnelle qui nuirait à la qualité de l'ensemble.

Privilégier des revêtements confortables et faciles d'entretien. Réserver des espaces de repos et de jeux, ombragés en été, éclairés en hiver (arbres caducs).

A l'ombre des arbres...

Planter en donnant à l'arbre de quoi vivre et s'épanouir. Mieux vaut un seul arbre beau et en bonne santé qu'un alignement de sujets mutilés (racines recouvertes par le revêtement de sol, tailles trop sévères, éléments fixés dans le tronc...) ou d'arbustes malingres. Réserver un espace suffisant entre l'arbre et les constructions en se référant à sa hauteur adulte. Laisser de côté les espèces exogènes ou trop originales, et privilégier de solides structures de base composées d'arbres traditionnels bien acclimatés (platanes, tilleuls, érables, marronniers...).

Dans les espaces piétonniers, penser à fleurir le pied des arbres.



Gélos - photo C.A.U.E. 64

Le mobilier urbain

Le mobilier doit être impérativement présent pour des raisons de confort (bancs, corbeilles...) et de sécurité (éclairage). Mais il ne doit pas seulement répondre à des besoins, il doit aussi participer à la structuration d'un espace et à son embellissement.



Mauléon - photo C.A.U.E. 64



Serres-Castet - photo C.A.U.E. 64



Navarrenx - photo C.A.U.E. 64



Gélos - photo C.A.U.E. 64



Arzac - photo P.C. Guiollard

Adapter le mobilier aux usages et à la nature de la commune :

utiliser un mobilier rustique ou très sobre pour les espaces ruraux, favoriser les gammes plus sophistiquées pour les communes plus urbaines. Limiter la hauteur des mâts d'éclairage dans les espaces dévolus aux piétons (place, rues, abords des bâtiments publics...).

Harmoniser les éléments entre eux et avec leur environnement :

harmoniser tous les éléments de mobilier d'un même espace (quartier, village, voire ville) de manière à renforcer l'identification de cet espace et à éviter les discordances.

Choisir les différents éléments (bancs, corbeilles, lampadaires, bornes, barrières...) dans une même gamme, à décliner selon divers degrés de sophistication en fonction de la qualité des espaces à équiper.

Penser au style du mobilier et à son harmonisation avec les façades.

Eviter la multiplication du mobilier et libérer l'espace :

partout où c'est possible, supprimer les éléments qui, accumulés, finissent par encombrer l'espace public (coffrets électriques, candélabres, corbeilles, etc.). Cet encombrement n'est pas inéluctable à partir du moment où la place de chaque élément, fonctionnel et esthétique, est bien définie en fonction des qualités intrinsèques du lieu. Les combinaisons entre éléments de mobilier, les systèmes d'applique, l'inclusion du mobilier dans l'architecture... permettent de dégager l'espace.

Par exemple :

- un éclairage en applique vaut mieux qu'un candélabre dont le mât va gêner les passants,
- des fosses de plantations remplacent avantageusement des jardinières dans les espaces piétonniers.

Les abords des bâtiments et monuments publics

La mise en valeur d'un bâtiment public ne s'arrête pas à son strict traitement architectural. Elle passe aussi par une réflexion conjointe sur le traitement de ses abords, de manière à donner une assise cohérente à son volume ou à sa façade. L'adéquation entre le traitement du sol – l'horizontalité – et le traitement de la façade – la verticalité – est nécessaire pour :

- le rendre accueillant,
- mieux l'identifier,
- l'embellir.

Ce principe s'applique à tous les bâtiments possédant une fonction particulière, qu'ils donnent sur une voie ou sur un espace ouvert. Par exemple, dans le premier cas, le traitement de sol pourra s'insérer dans le traitement linéaire d'une rue en accentuant un effet de seuil, dans le second cas, il pourra occuper plus largement la surface disponible en jouant sur un effet de « parvis ».

Il est essentiel d'harmoniser le traitement du sol avec la qualité architecturale du bâti, qui peut être riche ou modeste, rurale ou urbaine, ancienne ou contemporaine...

Les problèmes rencontrés :

- **Une inadéquation entre la qualité architecturale** ou symbolique de la construction et l'espace environnant.
- **Des stationnements envahissants.**
- **Une absence de recul devant la construction** empêchant sa bonne perception.
- **Une identification difficile du bâtiment** et de sa fonction.
- **Une minéralité excessive** ou, au contraire, une abondance de plantations anecdotiques.

Des pistes :

- **Marquer l'entrée du bâtiment.** en créant un parvis, un accès bien visible...
- **Souligner le pied de façade.** par un traitement de sol différencié.
- **Organiser le stationnement** de manière à dégager l'entrée.
- **Eloigner le stationnement** des véhicules du mur du bâtiment.
- **Planter directement dans le sol des massifs,** plutôt que de disposer des jardinières fleuries.
- **Favoriser la plantation d'un ou plusieurs arbres** qui équilibreront le volume bâti, encadreront l'entrée, ombrageront les voitures en été...

Les monuments, qu'ils soient commémoratifs, décoratifs, religieux ou traditionnels, gagnent considérablement à être intégrés dans la composition générale d'un espace. Si nécessaire, certains peuvent même être déplacés pour des questions de commodité et/ou d'harmonie générale.



Billère - photo C.A.U.E. 64



Montory - photo C.A.U.E. 64

Le petit patrimoine traditionnel

lié aux activités agricoles des vallées et de la montagne se retrouve en Béarn et en Pays basque. Tout en témoignant d'usages et coutumes séculaires, il reste souvent en activité :

- les lavoirs, les puits et les fontaines : activités liées à l'eau,
 - les abreuvoirs, les couloirs de marquage, les abris de maréchal-ferrant : pratiques liées à l'élevage,
 - les croix de carrefour, les calvaires, les fontaines consacrées... : signes de pèlerinages et autres usages religieux du lieu.
- Leur présence dans les bourgs et les villages est un atout, à condition que ces constructions soient restaurées et entretenues dans les règles de l'art, et valorisées par un traitement de sol sobre et qualitatif. Véritables points de repère dans l'espace et dans le temps, lieu d'échanges, elles peuvent servir de support à l'aménagement d'une placette, d'un carrefour, d'une entrée de village...

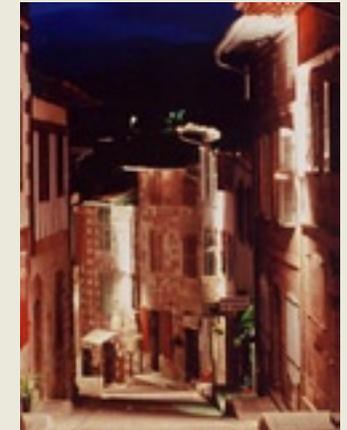
L'éclairage et la mise en lumière

Lorsque l'on parle de l'éclairage, certains pensent au mobilier et négligent la qualité de la lumière, tandis que d'autres pensent à la lumière en oubliant la qualité du mobilier. La fonction d'éclairage public implique un aspect diurne – le mobilier – et un aspect nocturne – la lumière. L'un et l'autre ont un impact sur la qualité des espaces publics.

Les gammes de mobilier d'éclairage sont variées : elles doivent s'harmoniser avec le mobilier urbain, de manière à conserver une cohérence esthétique dans un même espace, place, quartier, bourg...



Morlaàs - photo P.C. Guiollard



St-Jean-Pied-de-Port - photo A. Gilbert



Oloron - photo C.A.U.E. 64



St-Pée-Sur-Nivelle - photo C.A.U.E. 64



Bonnut - photo C.A.U.E. 64

Avant de choisir le mobilier, il est important de réfléchir à la qualité de lumière à mettre en œuvre. Celle-ci a diverses fonctions qui varient et se combinent selon les endroits, les souhaits, les besoins, les contraintes et les décisions politiques :

- une fonction sécurité, pour limiter les accidents, favoriser la tranquillité et la protection des usagers du domaine public,
- une fonction balisage pour se repérer et s'orienter,
- une fonction psychomotrice pour se mouvoir sans heurt,
- une fonction ambiance, pour créer une atmosphère émotionnelle,
- une fonction valorisation, pour révéler un espace, une architecture, un site,
- une fonction « promotion visuelle », pour permettre une attraction commerciale ou touristique, hors des heures de travail,
- une fonction spectacle, pour animer des événements (festivals, sons et lumières, fêtes...).

L'essentiel est de pouvoir équilibrer ces fonctions selon les enjeux diagnostiqués : c'est le rôle de l'éclairagiste qui propose une lumière et un mobilier adaptés et conformes aux normes européennes. Au même titre que les revêtements de sol, le mobilier ou les plantations, l'éclairage participe pleinement d'un projet d'ensemble, à établir en coordination avec tous les partenaires.

Le saviez-vous?

Les éclairages boules et tous ceux qui éclairent par le haut sont en voie d'interdiction pour diminuer la pollution lumineuse qui gêne les observations astronomiques.

La promenade, le parc et le jardin publics

Le département des Pyrénées-Atlantiques est riche de nombreux jardins, souvent issus de domaines particuliers du XIX^{ème} s. légués aux communes. Les stations thermales et climatiques ont également contribué à l'essor des parcs.

De même, les communes balnéaires ont généré de belles promenades sur le littoral. Plus récemment, des aires boisées aménagées se sont ouvertes au public dans les communes rurales ou périphériques de grandes agglomérations.

D'où plusieurs formes de traitement :

- Le jardin public urbain, planté de beaux arbres et de végétaux d'ornement, présente une surface suffisante pour les promenades et les haltes, et les jeux pour enfants.

- La promenade de bord de mer, parfois très élaborée, offre essentiellement la découverte du littoral, en milieu urbain ou naturel.

- Le parc rural, aménagé dans un espace naturel, souvent traversé par un cours d'eau, parfois équipé d'un parcours de santé ou de randonnée, permet la détente et le pique-nique.

Les problèmes rencontrés :

- **Une dégradation de la structure des jardins.**
- **Une absence de renouvellement** des sujets arborés.
- **Des circulations piétonnes inconfortables** voire impraticables.
- **Des jeux pour enfants peu adaptés** aux contraintes de sécurité.

Des pistes :

- **Porter l'effort sur la cohérence des structures végétales :**
 - établir un plan de gestion des arbres et arbustes du parc,
 - équilibrer les compositions en tenant compte des textures, volumes, couleurs, etc. selon les saisons,
 - établir une limite lisible de l'espace du parc, par la réhabilitation des grilles et leur doublement par une haie,
 - veiller à la qualité phytosanitaire.
- **Favoriser les circulations et les stations piétonnes :**
 - hiérarchiser clairement les cheminements,
 - créer des aires abritées pour le repos, le pique-nique, les jeux...
 - utiliser du mobilier résistant, conforme aux normes de sécurité et adapté au style du parc.
- **Valoriser l'eau :**
 - favoriser la tenue naturelle des berges, par des plantations et des fascines,
 - éviter les enrochements ou bien les recouvrir entièrement de végétation,
 - aménager des promenades plantées le long de l'eau,
 - agrémenter les jardins urbains élaborés par des bassins, fontaines et jeux d'eau.

• Assurer un entretien adapté :

- adapter le projet de jardin à l'entretien dont il peut disposer, en fonction des moyens de la commune, et de la formation du personnel d'entretien,
- former régulièrement le personnel pour la création et l'entretien des jardins.

• Agir pour le développement durable :

- intégrer dès la conception des espaces l'arrosage automatique,
- privilégier les plantations de vivaces,
- planter des essences locales,
- économiser l'eau et les produits phytosanitaires, favoriser les traitements respectueux de l'environnement,
- favoriser dans les secteurs naturels la gestion différée des espaces : oui à la prairie !



St-Jean-de-Luz - photo P.C. Guiollard

Que faire d'un jardin ancien ?

Il existe plusieurs attitudes face à un jardin ancien :

- **la restauration** : on le réhabilite à l'identique, plans d'origine à l'appui,

- **la réhabilitation dans l'esprit de sa conception d'origine** : en adaptant certains aménagements, le jardin est réinventé en tenant compte des règles de conception de son époque,

- **la création nouvelle** : on crée un jardin différent qui peut mettre en valeur d'éventuels reliquats de sa splendeur passée.

Quelle que soit la solution retenue, elle doit être prise avec le conseil d'un spécialiste, concepteur paysagiste, qui proposera un projet adapté et en suivra la réalisation.

La gestion des arbres de la commune

Il ne faut pas attendre qu'un arbre soit mort pour penser à le remplacer !



Espelette - photo C.A.U.E. 64

Souvent la commune dispose d'un ensemble conséquent d'arbres, que ce soit dans les rues, les places, parcs, entrées de ville, etc. L'arbre étant vivant, il se développe, dépérit et meurt : il ne peut être géré comme les autres objets du patrimoine communal. La question de son remplacement doit se poser lorsqu'il compromet la sécurité et aussi lorsqu'il rompt l'équilibre esthétique d'un ensemble (alignement, partie de parc, mise en valeur d'un bâtiment, d'une place...).

Au préalable, procéder à un inventaire des arbres présents sur le territoire communal de la ville ou du village.

Ceci va permettre de :

- situer les ensembles ou structures arborés (alignements, haies, sujets isolés, bois, bosquets, etc.),
- établir un diagnostic phytosanitaire,
- recenser les sujets et structures d'intérêt par rapport à leur fonction, à leur histoire, à leur esthétique...



Arzacq - photo P.C. Guiollard



Navarrenx - photo P.C. Guiollard

Réfléchir aux orientations à prendre :



Bidache - photo P.C. Guiollard

- sélectionner les arbres et ensembles d'arbres à conserver,
- procéder aux soins phytosanitaires, aux tailles nécessaires,
- supprimer les sujets devenus inutiles ou dangereux,
- restructurer les ensembles altérés (alignements, bosquets...),
- envisager de nouvelles structures...

Ces orientations doivent être envisagées dans le cadre d'une réflexion d'ensemble prenant en compte les projets d'éclairage, d'effacement des réseaux, de circulation et stationnement...

Communiquer auprès des habitants de la commune pour leur expliquer les actions à engager.

Enfin, mener les actions par ordre de priorité en fonction des aménagements urbains.

Par la suite, privilégier l'entretien et la taille des arbres par la taille douce - ou raisonnée - au détriment de l'élagage radical.



Garlin - photo P.C. Guiollard



Arette - photo C.A.U.E. 64

Les murs et les façades

Limites verticales de l'espace public, les façades des bâtiments contribuent à le former. Par leurs dimensions, leurs couleurs, leur composition, leur texture...elles agissent directement sur notre perception de l'espace public, et sur sa qualité.

A travers elles, le constructeur a initié un dialogue avec sa communauté, dialogue poursuivi, réactivé par les propriétaires successifs, conscients qu'une belle façade embellit l'espace commun en même temps qu'elle honore ses auteurs.

De la même façon, mais dans une moindre mesure, les murs et les clôtures des cours, des jardins et des parcs modèlent notre perception de la rue, de la place.

Que ce soit par la couleur et les enduits, le traitement des pieds de mur ou le fleurissement, il est important de les mettre en valeur.

• Fleurir les fenêtres et balcons et pieds de murs



Bidache - photo P.C. Guiollard

plutôt que les mâts d'éclairage (jardinières suspendues) qui alourdissent l'impact du mobilier urbain.

Afin d'encourager le fleurissement privé, le mécénat communal est une solution bien perçue par les habitants et qui permet une économie dans les investissements de matériel et l'entretien.

• Redécouvrir les enduits traditionnels :

L'enduit traditionnel coloré est à la chaux aérienne, teint dans la masse avec des pigments naturels (ocres). Il se rencontre en Béarn et en Soule.

Au Pays basque, hormis en Soule, prédomine l'enduit blanc, entretenu régulièrement.

Ces enduits sont fortement conseillés dans le cadre de réhabilitation de maisons anciennes.

Les maisons plus récentes et les façades urbaines peuvent s'accommoder d'un revêtement peint dans les tons traditionnels.

• Colorer les menuiseries :

On entend par menuiseries les volets, entourages de baies, portes, balcons, parties de charpente apparentes. Leur couleur doit s'harmoniser avec la couverture du bâtiment (tuile ou ardoise) ainsi qu'avec l'enduit de façade. On différencie traditionnellement la couleur de la porte d'entrée.

• Valoriser le pied des façades et des murs :

Dans un environnement urbain, un revêtement minéral soigné peut convenir.

Les ambiances rurales favorisent les lignes de plantations champêtres telles que les hémérocailles, les iris, les acanthes, les arums, les giroflées, etc. accompagnées d'un aplat enherbé par exemple. Des plantes peuvent également



Espoey - photo C.A.U.E. 64



Aren - photo C.A.U.E. 64

retomber du haut d'un mur et même masquer un mur disgracieux.

• Fleurir en harmonie :

- tenir compte des couleurs de façade,
- ne pas charger en multipliant les couleurs ou les variétés,
- choisir des contenants identiques ou de la même gamme.

Du côté de la clôture...

Afin d'éviter de trop grandes disparités entre les différentes sortes de clôtures qui bordent en particulier les entrées de bourg et les voies des lotissements, il convient de redonner à la haie ses lettres de noblesse. Les végétaux, en doublant la clôture, finissent par l'absorber et donner une image plus homogène...mais non uniforme, et variable selon les saisons !

En milieu rural, la choisir libre et champêtre, et préférer les espèces adaptées à la campagne : buis, cognassier, eleagnus, fusain, charme, prunellier, laurier noble, bourdaine, troène...

Dans les lotissements, éviter les haies continues de résineux, mêler les espèces caduques et persistantes, et choisir quelques variétés horticoles : céanothe, viorne, rosier, abelia, amélanchier...

En ville, les haies taillées sont à leur place : le buis, le laurier noble sont les bienvenus.

Le long du littoral, utiliser : laurier-tin, pittosporum, tamaris, fusain du Japon, céanothe, ciste, escallonia, eleagnus pungens...et planter densément.

Dans le piémont : le buis, le fusain, le troène, le charme, le genévrier, la bourdaine et le nerprun alaterne..., libres ou taillées, offriront des haies agréables et faciles d'entretien.

Les enduits et couleurs de façade



Mauléon - photo C.A.U.E. 64



Bayonne - photo C.A.U.E. 64

Une tradition à redécouvrir...

Dans l'optique des sociétés traditionnelles, l'idéal eut été de dresser des façades du matériau le plus estimé, la pierre de taille. Mais ce luxe était réservé aux plus riches, aux plus puissants. La plupart devaient se contenter d'en réserver l'usage aux portes, aux portails, aux encadrements...

Bien que moins noble, l'enduit offrait une finition très prisée. Sa surface offrait le fond destiné à mettre en valeur le jeu des proportions et l'animation graphique dessinés par la pierre ou les pans de bois.

Les matériaux bruts, terre, galets, moellons de pierre... étaient eux réservés à des ouvrages de second rang, bâtiments agricoles, murets de clôture, façades arrière... pour lesquels l'effort d'un enduit ne semblait pas indispensable.

Dans leurs travaux les artisans ont su faire preuve d'invention, harmonisant les couleurs des badigeons et des menuiseries, ou encore dessinant des motifs par grattage ou incision dans l'enduit frais. Leur ouvrage nous apparaît comme une véritable parure, se gardant aussi sûrement des excès de froideur et de rigidité d'un enduit trop parfait que d'une rusticité mal à propos.



Tardets - photo C.A.U.E. 64

Un matériau de choix, des couleurs de référence

La nature des enduits faits de chaux et de sable, présente de nombreux avantages. Leur perméabilité à la vapeur d'eau n'enferme pas l'humidité dans le mur qu'elle laisse « respirer ». De plus, ces mortiers peuvent s'appliquer en couches minces, évitant les surépaisseurs inévitables avec des liants plus « durs » de ciment ou de chaux à forte hydraulité.

Ce type d'enduit peut être teint dans la masse avec des pigments (ocres naturels...) qui donnent à l'ouvrage fini une chaude luminosité.

Les couleurs d'une façade comprennent les menuiseries, l'enduit et le matériau de couverture. Le Béarn et la Soule redécouvrent aujourd'hui les ocres pour les enduits, ainsi que certains gris, bleus, verts et rouges pour les menuiseries. Le Pays Basque a développé l'usage des enduits blancs associés au rouge, au vert et au bleu dits « basques », devenus emblématiques.

Préférer les enduits à la chaux aérienne, en particulier pour les bâtiments anciens.

Jouer avec les couleurs, en favorisant les tons ocres pour les enduits de façade en Béarn et en Soule.

Eviter les murs « nus », c'est-à-dire avec matériaux de remplissage apparents (galets, moellons de pierre...), sauf pour les constructions utilitaires.

Se référer aux études de couleurs de façade, elles permettent de conseiller utilement les habitants d'une ville ou d'un quartier dans leurs choix lors d'opérations de réhabilitation de façade.

Le cimetière

Le cimetière est un espace à part, sensible et symbolique, délicat à traiter puisqu'il nous touche intimement en évoquant la mort. Il présente de ce fait un double aspect, à la fois public et privé.

Longtemps son organisation n'a obéi qu'à des impératifs de gain de place, en fonction d'un seul mode d'inhumation, l'enterrement, le plus souvent en caveaux.

Aujourd'hui confronté à l'évolution des pratiques funéraires, c'est un espace en mutation, qui reste soumis à des exigences économiques et fonctionnelles - infrastructures, circulations, gain de place -.

Demeure la dimension « sacrée » du cimetière, espace protégé, apaisant, recueilli : et pourquoi pas un jardin pour les morts comme pour les vivants ?

• Prendre en compte de nouvelles pratiques

Le passage d'une pratique traditionnelle, l'enterrement, à une nouvelle pratique funéraire, la crémation, a une incidence notable dans l'espace du cimetière.

L'enterrement génère des tombes et des caveaux.

La crémation nécessite un espace de conservation des urnes : le colombarium, ainsi qu'un lieu sacré de dispersion ou d'inhumation des cendres, le « jardin du souvenir ».

• Le colombarium

peut être une superstructure composée de cases, isolée ou intégrée dans une composition végétale ou une construction (mur d'église, par exemple). Le colombarium peut également être souterrain, sous la forme de fosses recouvertes d'une dalle : on parle alors de cavurnes. Celles-ci s'intègrent facilement dans un espace jardiné, le long d'un cheminement, parmi des buissons, ou encore sous des arbres.

• Le « jardin du souvenir »

obéit à une réglementation précise pour éviter les souillures et permettre une dispersion des cendres correcte. Il doit être ceint d'une clôture infranchissable et traversé par des passages aménagés pour les piétons. Le reste de la surface ne doit pas être foulé. Il doit être à l'abri du vent, si possible au soleil. La couverture du terrain doit être assurée par la plantation d'une pelouse de qualité, régulièrement entretenue, et par quelques arbres, massifs ou arbustes.



Mourenx - photo C.A.U.E. 64

• Utiliser le végétal



Mascaraàs-Haron - photo C.A.U.E. 64

Les arbres, les arbustes, les buissons, les massifs et les tapis herbeux sont des outils précieux pour structurer et modeler ces espaces, nouveaux ou traditionnels.

Outre ses fonctions structurante et d'embellissement, le végétal peut apporter une dimension symbolique pertinente au cœur même du cimetière. Le cyprès,

par exemple, est l'arbre de référence : toujours vert, grave et majestueux, il traduit la permanence du souvenir, ou, pour certains, de l'âme. D'autre part, sa racine pivotante diminue les risques de mouvement de sol que l'on reproche souvent aux arbres.

Les caveaux en série

La réalisation de tranches de caveaux en série ne pose pas de problème autre qu'un investissement de départ pour la commune, qui le récupère par la suite au fur et à mesure des achats de concessions. La superstructure du caveau reste au choix et à la charge du concessionnaire.



Mauléon - photo C.A.U.E. 64

Cette démarche, qui supprime les chantiers de fosse au coup par coup, a de nombreux avantages :

- elle préserve les plantations en place et permet leur bon développement,
- elle garantit la tranquillité et la décence du cimetière,
- elle permet de réduire la largeur des allées – qui peuvent devenir exclusivement piétonnes – et offre un gain de place, pour d'autres caveaux... ou des plantations.

Les aires de stationnement

L'aire de stationnement ne doit pas ressembler à un parking. Quelle que soit sa typologie, elle doit rester pratique et agréable, et s'insérer harmonieusement dans son environnement, urbain ou rural. Faut-il ajouter du stationnement à l'entrée du cimetière ? Il faudra veiller à ce que l'image de l'entrée reste la plus forte. Faut-il créer un parc de cinquante places au cœur de la ville ? Il faudra alors créer avant tout une place, comprenant le stationnement souhaité. Dans les espaces exposés aux regards, tout doit être mis en œuvre pour « absorber » les emplacements de véhicules dans un ensemble plus homogène et plus vaste, qui gomme l'image de parking.

Dans un objectif de qualité d'aménagement, c'est la capacité optimale de stationnement qui doit être recherchée et non sa capacité maximale. Il est nécessaire de consacrer suffisamment d'espace aux emplacements et circulations, pour réduire les risques d'accident et d'encombrement, ainsi que les pertes de temps en manœuvres.

Le recours au végétal s'avère très judicieux, ses avantages sont nombreux :

- embellir la perception d'un espace initialement austère, en masquant les voitures (haies...) et en atténuant l'impact routier des revêtements de sol,
- structurer l'espace du parking et indiquer les places, au point de pouvoir supprimer parfois leur marquage individuel,
- offrir, grâce aux arbres, un confort climatique appréciable en ombrageant les véhicules en été.

L'arbre caduc, qui laisse passer les rayons solaires en hiver, est bienvenu sous réserve de ne pas générer de substances tachantes (fruits, résine, miellat de certains tilleuls, par exemple). Prévoir un recul suffisant pour protéger les troncs des véhicules et pour laisser s'épanouir l'arbre.

Un effort de recherche dans le revêtement de sol est payant en terme d'image :

- suggérer les places plutôt que les indiquer formellement,
- éviter les matériaux bitumineux qui évoquent la route,
- et si ce n'est pas possible, marquer au moins une limite entre places et voirie de façon à supprimer l'effet de surlargeur routière.

La circulation piétonne reste importante sur une aire de stationnement : ne pas l'oublier !



Mourenx - photo C.A.U.E. 64



Irissarry - photo C.A.U.E. 64



Mascaraàs-Haron - photo C.A.U.E. 64



Morlaàs - photo P.C. Guillard



Espelette - photo C.A.U.E. 64

Le fleurissement : la touche de couleur finale

L'art du fleurissement requiert à la fois un savoir-faire, des connaissances diverses et de la sensibilité.

Le savoir-faire : c'est celui du jardinier, qui s'exprime à travers les divers travaux des plantes et du sol, comme les semis, les plantations, le bêchage, l'arrosage, etc. De plus, une véritable habileté est nécessaire pour des ouvrages plus délicats comme les arrangements de bordures, les tailles, les topiaires...

Les connaissances : elles vont au-delà des indispensables connaissances techniques et scientifiques de la terre et des plantes. Le fleurissement demande aussi un minimum d'apprentissage culturel : l'art des jardins, des différents styles selon les époques et les lieux, est un préalable indispensable pour comprendre l'esprit des jardins et le rôle de la fleur.

La sensibilité et la créativité : le jardinier sensible aux couleurs, aux textures, aux volumes, aux différentes densités des masses végétales a la capacité de les harmoniser entre elles et avec leur environnement par des compositions variées tout au long de l'année.

Au-delà des compétences techniques et culturelles, le fleurissement exige du goût et de la sensibilité.

Quelques pistes :

• Se familiariser avec les vivaces

- Combiner vivaces et annuelles pour limiter les plantations.
- Développer les couvre sols qui durent toute l'année tels que géranium vivaces, alchémilles...

• Pratiquer la gestion raisonnée

- Favoriser la prairie plutôt que le gazon dans les secteurs naturels ou peu fréquentés.
- Planter des tapis de fleurs champêtres telles que lotiers, pissenlits, coquelicots, marguerites, bleuets...
- Limiter les traitements phytosanitaires et privilégier les traitements inoffensifs pour l'environnement.

• Economiser l'eau

- Installer l'arrosage intégré et le goutte-à-goutte.
- Privilégier des végétaux peu gourmands en eau.
- Favoriser les plantes locales bien adaptées au climat et au sol.

• Porter l'effort sur les structures végétales

- Plutôt que de multiplier des plantations éparées, structurer l'espace par des haies ou des massifs homogènes.
- Ne pas hésiter à renouveler les arbres et arbustes trop vieux qui dénaturent une haie ou un alignement.

Afin d'être plus efficace, le jardinier peut bénéficier de formations dans ces différents domaines.



Lescar - photo P.C. Guiollard



Siros - photo P.C. Guiollard

Les formations continues

Jardin, fleurissement, espaces verts

Formation continue de l'École Nationale Supérieure du Paysage

10 rue du Maréchal Joffre - RP 914 - 78009 VERSAILLES Cedex
www.versailles.ecole-paysage.fr

cléOme – Centre de Formation et d'Échange sur le Paysage et les Jardins

41400 PONTLEVOY
www.cleome.fr

Formations de l'Institut National d'Horticulture

2, rue André Le Nôtre - 49045 ANGERS Cedex 01
inh@inh.fr

Formation continue du Conservatoire international des Parcs et Jardins et du Paysage

Ferme du château - 41150 CHAUMONT-SUR-LOIRE
www.chaumont-jardins.com

Institut d'Études Supérieures des Arts - Formation Jardin Paysage Environnement

5, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
iesa@iesa.fr

Atelier de l'Arbre

29, allée de Fourcaudis - 31770 COLOMIERS
www.arbre.net

Centre de Formation Professionnelle Forestière

B.P. n°7 – 26780 CHATEAUNEUF du RHONE
www.cfpf.org

Formation continue de l'École des Ponts

28, rue des Saints-Pères - 75 343 PARIS cedex 07

Eclairage public

Centre de Formation et de Perfectionnement en Eclairage Association Française de l'Eclairage (A.F.E.)

17, rue de l'Amiral Hamelin - 75 783 PARIS cedex 16
www.afe-eclairage.com.fr



Bayonne - photo P.C. Guiollard

Les étapes

• Réseaux

• Réflexion préalable

• Projet

• Travaux

• Entretien des végétaux

Les partenaires

Réseaux

Energie : contacter son fournisseur.

Pour mémoire, opérateurs historiques :

E.D.F. - www.edf.fr

Gaz de France - www.gazdefrance.fr

Syndicat d'électrification des Pyrénées-Atlantiques - www.sdepa.com.fr

Télécommunication : France Telecom - www.francetelecom.fr

Eau : Syndicats intercommunaux et organismes de gestion de l'eau potable
Syndicats communaux et intercommunaux d'assainissement

Déchets : Organismes communaux et intercommunaux de gestion
des déchets

Eclairage : Association Française de l'Eclairage - www.afe-eclairage.com.fr

Réflexion préalable

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
des Pyrénées-Atlantiques - www.caue64.fr

Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et de l'Environnement
du Conseil général - sous-direction Environnement - www.cg64.fr

Projet

Paysagiste :

Fédération Française du Paysage - www.f-f-p.org

+ liste disponible au C.A.U.E. 64

Architecte :

Ordre des architectes - www.architectes.org

Urbaniste :

Société Française des Urbanistes et Conseil Français des Urbanistes
www.urbanistes.com

Eclairagiste :

Association Française de l'Eclairage - www.afe-eclairage.com.fr

Ingénieur Voirie Réseaux Divers :

Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France,

délégation des Pays de l'Adour - www.cicf.fr

Sous-direction des Infrastructures et des Transports du Conseil général
et agences départementales - www.cg64.fr

Direction Départementale de l'Équipement

www.pyrenees-atlantiques.equipement.gouv.fr

Economies d'énergie :

ADEME - www.ademe.fr

Sites protégés et Monuments historiques :

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

www.culture.gouv.fr/culture/regions/index.html

Direction Régionale de l'Environnement – DIREN

www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

Travaux

Entreprises de travaux publics :

Fédération régionale des Travaux publics d'Aquitaine

et Syndicat des Travaux Publics d'Aquitaine - www.tp-aquitaine.org

Entretien des végétaux

Espaces verts :

Services municipaux ou intercommunaux, entreprises d'entretien
d'espaces verts

Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage

www.entreprisesdupaysage.org

Arbres :

Entreprises d'élagage spécialisées en taille raisonnée

Société Française d'Arboriculture - www.sfa-asso.fr

La démarche générale

Il n'existe pas de recette passe-partout ou de solution miracle. Chaque aménagement est unique et dépend de la configuration des lieux, des usages que l'on veut en tirer, des moyens mis en œuvre dans l'investissement et dans l'entretien.

C'est pourquoi il est important d'évaluer en amont de toute intervention les **potentialités d'un espace donné** pour en tirer le meilleur usage et la meilleure image. Il s'agit d'un véritable travail d'analyse et de diagnostic qui précède l'élaboration du projet. Ce travail préalable ainsi que le projet lui-même seront de préférence confiés à un ou plusieurs professionnels spécialistes des aménagements extérieurs, dotés des connaissances, de la sensibilité et des compétences techniques nécessaires. Il pourra s'agir par exemple d'une équipe composée d'un paysagiste, d'un architecte spécialisé dans le traitement des espaces extérieurs, d'un ingénieur V.R.D, d'un éclairagiste...

Il revient au commanditaire - le maître d'ouvrage - d'établir le **programme des aménagements**, c'est-à-dire les souhaits, les besoins et les contraintes de la commande. La commune doit également indiquer quelle enveloppe prévisionnelle elle consacre aux futurs travaux. Le programme pourra être remis sous la forme d'un cahier des charges lors du choix du concepteur aux équipes concurrentes pour leur permettre de chiffrer leur proposition.

Durant toute la phase d'avant-projet et de projet, le maître d'ouvrage **validera ou rectifiera les propositions de l'équipe de conception**.

Le projet une fois accepté sera ensuite réalisé. Il s'agit de la **phase « travaux »**, où des entreprises de travaux publics vont mettre en œuvre le projet, parfois par tranches successives, en fonction des financements.

Pour chaque tranche de travaux, il est fondamental de **se référer à un seul et même projet** d'ensemble, véritable fil conducteur de l'aménagement. Le projet global devient ainsi, avec le temps, le garant de la cohérence du résultat final.



Oloron - photo C.A.U.E. 64

Une fois les travaux terminés, vient le **temps de l'entretien** : ce sont en général les équipes municipales et les différents syndicats de réseaux qui assurent cette tâche. Pour éviter les mauvaises surprises, le maître d'ouvrage doit envisager dès l'amont du projet quels moyens la commune pourra consacrer à la maintenance, et l'intégrer dans le programme d'aménagement.

Pour chacune de ces étapes, des interlocuteurs privilégiés existent.

Cet ouvrage a été conçu par
le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques
et le Comité Départemental du Tourisme Béarn-Pays basque.

Directeur de publication : Didier BALARDELLE, directeur C.A.U.E. 64
Rédaction : Agnès DUCAT, paysagiste C.A.U.E. 64 et Didier MOUMIET, technicien qualité C.D.T.
Conception graphique : Aurélie BOISSEININ, graphiste C.A.U.E. 64.

Impression : ASP EDITION
Crédits photographiques :
Base C.D.T. Béarn-Pays basque / Pierre-Christian GUIOLLARD
Base C.A.U.E. 64
Mairie de St-Jean-Pied-de-Port / Alban GILBERT
Document édité par le Comité Départemental du Tourisme Béarn-Pays basque

Le C.A.U.E. 64 et le C.D.T. Béarn-Pays basque remercient pour leur relecture et leurs conseils :

- le Conseil général,
- André SARRALANGUE, responsable des Espaces verts de la Communauté de Communes de Lacq,
- Olivier BELGHAZI, responsable des Espaces verts de la ville de Lescar,
- Benoît UGARTEMENDIA, responsable des Espaces verts de la ville d'Hendaye,
- Michel ARRAYAGO, responsable des Espaces verts de la ville de St-Jean-de-Luz,
- Vincent PLOMBIN, directeur des Espaces verts de la ville de Bayonne,
- Valérie CAMPAGNE, responsable des Espaces verts de la ville d'Oloron-Ste-Marie,
- Patrick ARTOLA, arboriculteur,
- Daniel AUDRERIE, de la DIREN,
- Roland ESTELLAT et Bernard LARRIEU, experts-lumière de l'Association Française de l'Eclairage.

C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), association à but non lucratif, créée par la loi sur l'architecture de 1977 et mis en place par le Conseil général, est un organisme exerçant des missions de service public pour préserver, améliorer et promouvoir la qualité du cadre de vie dans le département. Ils s'adresse à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement : habitants, élus, professionnels, administrations, scolaires.

C.D.T. Béarn-Pays basque

Créé en 2001 par le Conseil général, le Comité départemental du Tourisme, parce qu'il regroupe élus et professionnels, est l'outil adapté pour fusionner toutes les énergies :

- actif, avec un programme et des moyens d'action définis chaque année par le Conseil général et les responsables professionnels,
- réactif, avec comme principe de travail un suivi permanent de l'activité touristique, de ses problèmes et de ses opportunités,
- proche des entreprises et des collectivités touristiques du Béarn et du Pays basque, pour accompagner leurs projets et leurs actions.

Edition novembre 2006



BP 811 - 4, allée des Platanes - 64108 BAYONNE cedex
Tél. : 05 59 46 52 52 - Fax : 05 59 46 52 46
Délégation Béarn - 22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 PAU
Tél. : 05 59 30 01 30 - Fax : 05 59 02 52 75
E-mail : infos@tourisme64.com
www.tourisme64.com



22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix - 64000 Pau
Tél. : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31
E-mail : caue64@caue64.fr
Antenne de Bayonne - 4, allée des Platanes - 64100 Bayonne
Tél. : 05 59 46 52 62 - Fax : 05 59 46 52 66
E-mail : antennedebayonne@caue64.fr
www.caue64.fr



Réalisé avec le soutien du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques